

8. Le rôle de l'éducateur

L'enseignant en IME peut être amené à collaborer avec un éducateur.

Rôle et fonctions de l'éducateur :


L'éducateur spécialisé travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

L'éducateur spécialisé contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société. Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle.

Selon l'âge des enfants accueillis, la collaboration avec un ou des éducateurs peut se faire de différentes manières. En fonction des besoins des élèves, l'éducateur peut intervenir :

- au sein de la classe externalisée (collaboration avec l'enseignant),
- au sein des classes ordinaires en inclusion individuelle et/ou collective,
- sur les temps méridiens dans les collèges, écoles, lycées,
- sur des projets communs avec l'enseignant au sein de l'établissement.

Pour aller plus loin :

 Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé:
annexe 1, référentiel professionnel